

DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON de MAICHE  
COMMUNE D'AUTECHAUX-ROIDE

## ARRÊTE MUNICIPAL 2025-01

\*\*\*\*\*

### Arrêté municipal portant réglementation de circulation Grande rue - RD73

Le maire d'Autechaux-Roide,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant qu'en raison de la réalisation de travaux de normalisation de la remontée aéro-souterraine HTA par l'entreprise ENEDIS sur la Grande Rue - RD 73, il y a lieu de réglementer la circulation.

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation Grande rue – RD 73 sera perturbée suite à l'empiètement sur la chaussée le temps des travaux du chantier de normalisation de la remontée aéro-souterraine HTA le 21 mars 2025. Le stationnement ainsi que le dépassement des VL seront interdits sur l'emprise du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise qui réalisera les travaux.

**Article 2** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, à l'extrémité de la rue.

**Article 4** : Monsieur le maire de la commune d'Autechaux-Roide, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Blamont, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Autechaux-Roide, le 04 mars 2025

Le Maire,

Pascal TOURNOUX

